



HONORAIRES DE TRANSACTION

(TVA au taux en vigueur de 20% incluse)

LOCAUX à USAGE D'HABITATION / PROFESSIONNELS / COMMERCIAUX :

▪ Jusqu'à 50 000 €	8.5 % TTC
▪ De 50 001 € à 150 000 €	8 % TTC
▪ De 150 001 € à 250 000 €	7.5% TTC
▪ De 250 001 € à 350 000 €	7% TTC
▪ De 350 001 € à 450 000 €	6.5% TTC
▪ A partir de 450 001 €	6 % TTC

GARAGE / BOX / PARKING ET CAVE :

▪ Forfait	2 500,00 € TTC
-----------------	----------------

CES HONORAIRES SONT A LA CHARGE DU MANDANT

AVIS DE VALEUR **GRATUIT**
(un avis de valeur ne constitue pas une expertise)

HONORAIRES DE LOCATION

Honoraires conformes à la loi « ALUR », n°2014-366 du 24 Mars 2014
(TVA au taux en vigueur de 20% incluse)

LOCAUX à USAGE D'HABITATION VIDES OU MEUBLES :

▪ PART LOCATAIRE :

- Visite, constitution du dossier et rédaction du bail : **6 € / m²**
- Etat des lieux d'entrée : **3 € / m²**

▪ PART PROPRIETAIRE :

- Visite, constitution du dossier et rédaction du bail : **6 € / m²**
- Etat des lieux d'entrée : **3 € / m²**
- Etat des lieux de sortie : **1.50€/m²**

Pour les baux soumis aux dispositions de la loi n°89-462 du 6 juillet 1989 :

Lorsque la location aura été effectivement conclue, la rémunération du mandataire deviendra immédiatement exigible, à l'exception des honoraires de réalisation de l'état des lieux qui ne seront dus qu'à compter de la réalisation de cette prestation.

GARAGE / BOX / PARKING ET CAVE :

- PART LOCATAIRE : 1 mois de loyer (hors charges)
- PART PROPRIETAIRE : 1 mois de loyer (hors charges)